

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	Groupe résidences FAMS inc.
Secteur d'activité	Gestion de résidences pour personne âgées
Date de la décision	22 mai 2025
Nature de la décision	Révocation de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public ou municipal et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise Groupe résidences FAMS inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIFS RETENUS :

- L'un des actionnaires, administrateurs et dirigeants de Groupe résidences FAMS inc. a plaidé coupable à une infraction criminelle dans les cinq dernières années.
- L'un des actionnaires, administrateurs et dirigeants de Groupe résidences FAMS inc. a eu des comportements répréhensibles dans son milieu de travail au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que Groupe résidences FAMS inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises.
- **CONSTATE** l'impossibilité d'imposer l'apport de mesures correctrices pour pallier les manquements aux exigences d'intégrité préalablement mentionnés.
- **RÉVOQUE** l'autorisation délivrée à Groupe résidences FAMS inc. le 28 août 2023.
- **INFORME** l'entreprise que, considérant ce qui précède, elle est inscrite au RENA pour une période de cinq ans.